

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNANPôle Administration et Juridique
DR/CC/AB/MP

VILLE DE FREJUS

Transmission en Préfecture	12 MARS 2026	Publié	Du 12 MARS 2026
Date de réception	12 MARS 2026		Au 13 MAI 2026
Notifié le _____			

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-0764
PORTANT AUTORISATION D'UNE MANIFESTATION

LE MAIRE DE LA VILLE DE FRÉJUS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2212-2 ;
VU le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.211-1 à L.211-4 ;
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article R.2122-1 et suivants ;
VU la demande présentée par l'organisateur pour une « action One Voice en faveur des chats » ;
CONSIDERANT la déclaration de manifestation sur la voie publique de l'organisateur l'Association One Voice en date du 10 mars 2026 ;
CONSIDERANT la déclaration de mise en place d'installations effectuée auprès de la préfecture (table d'information ; visuels ; tracts) ;
CONSIDERANT la disponibilité des lieux pour la manifestation statique.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association One Voice représentée par sa présidente Mme Muriel ARNAL est autorisée à organiser sa manifestation le 15 mars 2026 de 10h00 à 12h00 boulevard de la libération, au niveau du rond-point de la 1ere Armée Française Rhin et Danube, à Fréjus.

La manifestation devra être paisible et ne pas troubler l'ordre public. L'utilisation de systèmes audio est interdite.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai dans les deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la Ville. Le Tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, et Monsieur le Directeur Principal de la Sécurité Publique et de la Police Municipale, Mme Muriel ARNAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var, et publié sur le site de la Ville de Fréjus.

Fait à Fréjus, le 11 MARS 2026

Le Maire,



David RACHLINE